

---

# Rapport annuel

**Global Challenge**

*Fonds commun de placement*

*FCP de droit Français*

1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 30 Décembre 2023

---

## Table des matières

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Informations générales.....</b>	<b>3</b>
<b>Commentaire de gestion .....</b>	<b>5</b>
<b>Politique ESG de Montségur Finance .....</b>	<b>6</b>
<b>Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR).....</b>	<b>7</b>
<b>Informations spécifiques .....</b>	<b>8</b>
<b>Informations sur la rémunération.....</b>	<b>9</b>
<b>Evènements intervenus au cours de la période.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe périodique SFDR .....</b>	<b>10</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>23</b>

## Acteurs

<b>Société de gestion :</b>	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
<b>Commercialisateur :</b>	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur :</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
<b>Centralisateur par délégation :</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes :</b>	GESTIONPHI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

## Informations générales

**Forme juridique :** Fonds commun de placement

**L'objectif de gestion :**

Le Fonds a pour objectif d'optimiser sa performance sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire flexible entre les différentes classes d'actifs (actions et produits de taux). Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle de l'indicateur de comparaison composite : 50 % de l'indice Stoxx 600 NR (Code SXXR – [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)) + 20 % de l'indice S&P 500 NTR (Code : SPTR500N – [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com)) + 20 % de l'indice MSCI Emerging Markets NTR (Code NDUEEGF – [www.mcsi.com](http://www.mcsi.com)) + 10 % de l'indice MSCI Japan NTR (Code [...] – [www.mcsi.com](http://www.mcsi.com)). L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

**Stratégie d'investissement :**

La gestion active et discrétionnaire du Fonds, centrée sur la constitution d'un portefeuille d'actifs diversifiés, consiste, d'une part, à déterminer l'allocation cible de l'exposition du Fonds aux marchés actions et taux, en s'appuyant sur les grandes tendances économiques et les perspectives concernant chacune de ses classes d'actifs, puis, d'autre part, à identifier les instruments financiers qui semblent les plus à même de contribuer à la performance globale du Fonds.

Dans ce cadre, l'exposition aux marchés actions sera comprise entre 0 % et 100 % de son actif net. Cette exposition se fera sans aucune contrainte de taille de capitalisation, de secteur et sans aucune contrainte géographique, y compris concernant les pays émergents.

Le Fonds sera par ailleurs exposé entre 0% et 100 % de son actif net aux produits de taux (y compris obligations convertibles), sans aucune contrainte de duration, de sensibilité, de zone géographique (y compris pays émergents), de répartition dette privée/publique et de notation.

L'exposition aux produits de taux plus risqués à caractère spéculatif dits « High Yield » ou non notés pourra donc représenter 100 % de l'actif net du Fonds, étant précisé que la société de gestion mène sa propre analyse interne des risques de crédit et de marché.

De façon générale, l'exposition du Fonds à des devises autres que l'Euro pourra représenter jusqu'à 100% de son actif net.

L'exposition aux différentes classes d'actifs sera obtenue par des investissements en OPCVM ou en FIA ouverts à une clientèle non professionnelle. Toutefois, le Fonds pourra être directement investi jusqu'à 40 % de son actif net en actions négociées sur un marché réglementé ou organisé et jusqu'à 10 % de son actif net, en titres de créance (à l'exclusion des obligations convertibles) ou en instruments du marché monétaire.

Enfin, dans un but de couverture contre les risques actions, taux et change, le FCP pourra recourir aux instruments financiers dérivés et aux titres intégrant des dérivés simples.

**Durée de placement recommandée :**

Supérieur à 5 ans

## Commentaire de gestion

### Panorama macroéconomique et synthèse des marchés :

Les marchés financiers ont conclu l'année en apothéose, les investisseurs débordant d'optimisme sur fond d'espoir de *soft landing* et d'un retour rapide des banques centrales à une politique de taux moins restrictive.

Après une année 2022 marquée par un décrochage de l'ensemble des classes d'actifs, celles-ci ont, pour la plupart repris des couleurs en 2023. Les marchés actions ont ainsi clôturé l'année sur des points historiquement élevés. En France, le CAC 40 s'inscrit en hausse de près de 20% (dividendes réinvestis) tandis que, plus largement, l'indice européen Euro Stoxx 50 signe un rebond de 15,8% (dividendes réinvestis).

Les marchés américains ne sont pas en reste puisque l'indice S&P 500 s'inscrit en hausse de 21,4% (en euros dividendes réinvestis) avec un retour en grâce des « Big Tech » portées par l'avènement de l'intelligence artificielle et des fameux « Magnificent Seven » - Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla.

En Asie, le constat est plus mitigé. La consommation domestique chinoise est restée atone et les difficultés du secteur immobilier ont plombé l'économie. L'indice chinois a ainsi clôturé une quatrième année consécutive de baisse. A contrario, le Japon affiche une de ses meilleures performances depuis 10 ans porté par sa devise alors que la banque centrale persiste dans sa politique monétaire accommodante. Enfin, l'Inde a vécu une année boursière exceptionnelle, profitant d'une activité domestique en essor et des perspectives démographiques favorables.

Les marchés obligataires ont également enregistré de solides performances en 2023 malgré un environnement volatile. Les rendements des obligations souveraines européennes et américaines ont ainsi connu des périodes de tension jusqu'au troisième trimestre mais le recul de l'inflation au dernier trimestre a permis aux marchés obligataires de terminer l'année en positif y compris pour les obligations d'entreprises qui affichent une performance entre 8% pour le segment *Investment Grade* et 12% pour le *High Yield*.

Pour autant, l'année 2023 n'aura pas été de tout repos. Les faillites de plusieurs banques régionales américaines et de Crédit Suisse ont nécessité l'intervention des autorités et provoqué un regain de volatilité sur les marchés.

Le risque géopolitique s'est également accru avec de nouvelles tensions sino-américaines, l'éclatement du conflit israélo-palestinien et la multiplication des attaques en mer Rouge par les rebelles Houthis contre les navires marchands en toute fin d'année.

Le contexte économique s'est avéré plus clément que ce qu'anticipaient les investisseurs fin 2022. L'inflation a reflué aux Etats-Unis et en Europe au cours de l'année porté notamment un ralentissement des prix de l'énergie. La croissance américaine devrait dépasser les 2% en 2023 tandis que l'économie en Zone euro a tourné au ralenti, pénalisée par une inflation toujours élevée malgré son repli et un resserrement monétaire qui pèse sur la demande et l'investissement.

## **Vie du portefeuille :**

Dans ce contexte, le fonds Global Challenge affiche une performance de +8,22% sur l'année.

Les valeurs américaines ont fortement contribué à la performance du fonds notamment du fait du biais « Growth » de l'allocation qui avait à l'inverse pénalisé le portefeuille l'année passée. Ainsi actions américaines ainsi que la thématique digitale s'inscrivent comme les principaux contributeurs. Nous avons renforcé notre position sur l'ETF S&P 500 au cours du premier trimestre dont la performance a largement été tirée par les « 7 Magnifiques ».

Les marchés actions japonais ont également été bénéfiques à la performance du fonds alors que le Japon a connu une année boursière exceptionnelle. Le fonds Pictet Japanese Equity Opportunities affichant ainsi une performance de près de 30%.

En Europe, le facteur « Growth » a logiquement bien performé avec un fort rebond au second semestre alors que les pressions inflationnistes s'atténaient. Le fonds R Co Conviction Equity Value, qui affiche une solide performance en 2022 a été cédé au cours du premier trimestre.

Les stratégies thématiques s'affichent en demi-teinte. La thématique environnementale a souffert du contexte de taux et de l'abandon de plusieurs projets ; ainsi le fonds DWS Invest ESG Climate Tech, cédé au troisième trimestre, s'inscrit comme un des principaux détracteurs sur l'année. La stratégie Pictet Water a par ailleurs été progressivement allégée au cours du second trimestre.

Nous avons par ailleurs renforcé Sofidy Selection 1 investi sur les foncières cotées en début d'année après leur forte correction l'année passée. Ce segment a continué de souffrir jusqu'au troisième trimestre avant d'afficher un fort rebond en fin d'année, dopées par l'apaisement des tensions sur les taux.

Les actions chinoises ayant atteint un niveau historiquement bas, nous avons initié une position sur un ETF afin de nous exposer sur ce marché alors que la réouverture de l'économie chinoise post-covid en début d'année a suscité un élan d'espoir. Toutefois, les incertitudes se sont multipliées avec des tensions sino-américaines qui perdurent, les difficultés d'un secteur de l'immobilier et une demande domestique atone. Dans ce contexte, les investisseurs sont restés à l'écart des actions chinoises qui ont poursuivi leur baisse.

Dans l'ensemble l'environnement de marché est resté incertain avec de nombreuses zones de tensions. Aussi, nous avons limité notre exposition aux marchés actions en moyenne autour de 77% sur l'année et préféré maintenir une allocation obligataire prudente alors que les niveaux de rémunération des obligations demeuraient élevés.

## **Politique ESG de Montségur Finance**

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## Informations spécifiques

**Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée**

Néant

**Commission de mouvement et frais d'intermédiation :**

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.

**Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

**Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :**

Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

**Information relative aux modalités de calcul du risque global :**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

**Information sur l'effet de levier :**

Néant

**Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:**

Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant

Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant

Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant

Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.

Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

## Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2023 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe (K€)	Primes 2023 (K€)
Dirigeants	288	0
Gestion / Marketing / Commercial	652	40
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	377	25
<b>TOTAL</b>	<b>1 317</b>	<b>65</b>

### Evènements intervenus au cours de la période

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant la clôture de l'exercice, n'est à signaler.

En revanche, le fonds sera dissous au cours de l'année 2024.

### Annexe périodique SFDR



EUROPEAN  
COMMISSION

Brussels, 6.4.2022  
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

ANNEX

*to the*

**Commission Delegated Regulation (EU) .../...**

**supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of ‘do no significant harm’, specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : [Global Challenge]  
Identifiant d'entité juridique : [969500SJ6RFM0ZEQ7173]

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 11 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Afin de promouvoir les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le cadre de ses investissements en OPC, Montségur Finance s'attachera à prioriser les fonds intégrant à leur processus de gestion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, une grille de critères primordiaux aux yeux des équipes de gestion a été mise en application. Parmi les critères retenus, nous pouvons citer la catégorisation SFDR du fonds ainsi que les potentiels labels, la prise

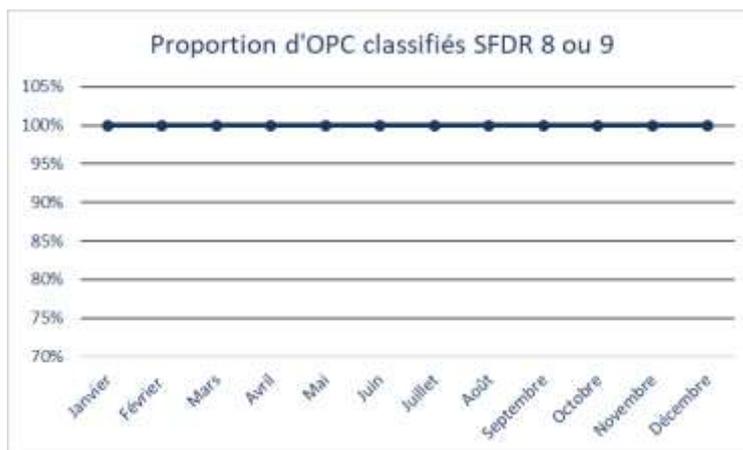
Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

en considération ou non des principales incidences négatives au sein du processus d'investissement, la présence de politiques d'exclusion, l'exposition aux sociétés sous controverses, ou encore aux sociétés potentiellement en violation des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ou des lignes directrices de l'OCDE. La proportion du fonds composée d'investissement durable ainsi que l'alignement à différents standards internationaux sont également des critères auxquels Montségur Finance prête attention lors de sa sélection de fonds. Conformément à la politique d'exclusion de Montségur Finance, les données telles que l'implication dans les armes controversées ou la proportion de l'OPC investie dans des investissements sans politique de réduction d'émissions carbonees sont surveillées.

Aucun indice de référence n'est désigné dans l'objectif d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPC.

Concernant les investissements en OPC, Montségur Finance a pris en considération les données relatives à la proportion d'investissements durables annoncées par les fonds sélectionnés dans leur fichier EET. Montségur Finance considère que les gérants externes dispose d'une méthodologie conforme à la définition établie dans la réglementation : *un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement suivent des pratiques de bonne gouvernance. De plus, le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social doit tenir compte du fait que les investissements soient conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies tout en prenant en compte les principales incidences négatives.*



### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les investissements durables dans les fonds de fonds reposant sur les définitions des sociétés de gestion des produits sous-jacents, nous ne sommes pas en mesure de calculer la performance des indicateurs de durabilité.

En moyenne, sur l'année le fonds était investi dans 100% de fonds répondant aux exigences de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Bien que soit la deuxième version de rapport périodique, sur la période précédente (2022) Montségur ne mettait pas en place de proportion minimale d'investissements durables ni aucune définition interne. Aucune comparaison n'est possible.

De plus, la performance n'est pas calculable car les fonds sont gérés en architecture ouverte.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?***

A travers l'investissement durable, les objectifs d'investissement durables visaient à prioriser les investissements dans les thématiques relatives au changement climatique (énergies alternatives, efficacité énergétique et carbone, green building, adaptation climatique), au capital naturel (eau durable, prévention de la pollution, agriculture durable), aux besoins fondamentaux (nutrition, traitement des maladies graves, assainissement, immobilier abordable), ou encore à l'autonomisation (financement des PME, éducation, fracture numérique).

Montségur Finance estime que ces secteurs d'activité favorisent la transition vers une économie plus durable, plus juste et plus inclusive.

Les investissements durables dans les fonds de fonds reposent sur les définitions des sociétés de gestion des produits sous-jacents et peuvent être différentes de la définition appliquée aux fonds gérés par Montségur Finance et investis en titres vifs.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Les investissements durables dans les fonds de fonds reposent sur les définitions des sociétés de gestion des produits sous-jacents et peuvent être différentes de la définition appliquée aux fonds gérés par Montségur Finance et investis en titres vifs.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les investissements durables dans les fonds de fonds reposent sur les définitions des sociétés de gestion des produits sous-jacents et peuvent être différentes de la définition appliquée aux fonds gérés par Montségur Finance et investis en titres vifs.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux*

*entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Les investissements durables dans les fonds de fonds reposent sur les définitions des sociétés de gestion des produits sous-jacents et peuvent être différentes de la définition appliquée aux fonds gérés par Montségur Finance et investis en titres vif.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les Principales Incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui étaient pris en compte sont les suivants :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure		Incidences [année n]	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	10.457913 tonne CO2e		
		Émissions de GES de niveau 2	3.6560247 tonne CO2e		
		Émissions de GES de niveau 3	125.02053 tonne CO2e		
		Émissions totales de GES	158.14429 tonne CO2e		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	226.98587 tonne CO2e / EUR M invested		

	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	473.4762 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.39 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 51.98 % Production: 63.92 %
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.4471104 GWh / EUR M revenue  Secteur A: 0.57228327 GWh / EUR M revenue  Secteur B: 1.8368882 GWh / EUR M revenue  Secteur C: 0.18329367 GWh / EUR M revenue  Secteur D: 1.9159987 GWh / EUR M revenue  Secteur E: 0.6526477 GWh / EUR M revenue  Secteur F: 0.058349706 GWh / EUR M revenue  Secteur G: 0.056624964 GWh / EUR M revenue  Secteur H: 1.1543801 GWh / EUR M revenue  Secteur L: 0.58173615 GWh / EUR M revenue

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.77 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.00003343578 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.4198521 tonne / EUR M invested

**INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	16.21 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1.02 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	21.28 %

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36.42 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bfcm Ncp Estrcap 01082024	Finance	0.96%	France
Bilbao Ncp Pre Cpte 30042024	Finance	0.7%	Espagne
Bpce Ncp Estrcap 08122023	Finance	0.65%	France
Natixi Ncp Estrcap 08032024	Finance	0.65%	France
0 % Certificates Of Deposit 2023 09.09.24	Finance	0.61%	Belgique
L B P Ncp Estrcap 06022024	Finance	0.6%	France
Eur 0 00 Deutsche Bank Ag 051223	Finance	0.57%	Allemagne
0 % Certificates Of Deposit 2023 19.07.24	Finance	0.57%	Belgique
Commercial Paper Sek	Finance	0.56%	Suède
Bfcm Ncp Estrcap 02052024	Finance	0.5%	France
Barcla Ncp Estrcap 03092024	Finance	0.46%	Royaume-Uni
Alstom Ncp Pre Cpte 31012024	Industrie	0.45%	France
0 % Certificates Of Deposit 2023 20.09.24	Finance	0.44%	Belgique

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

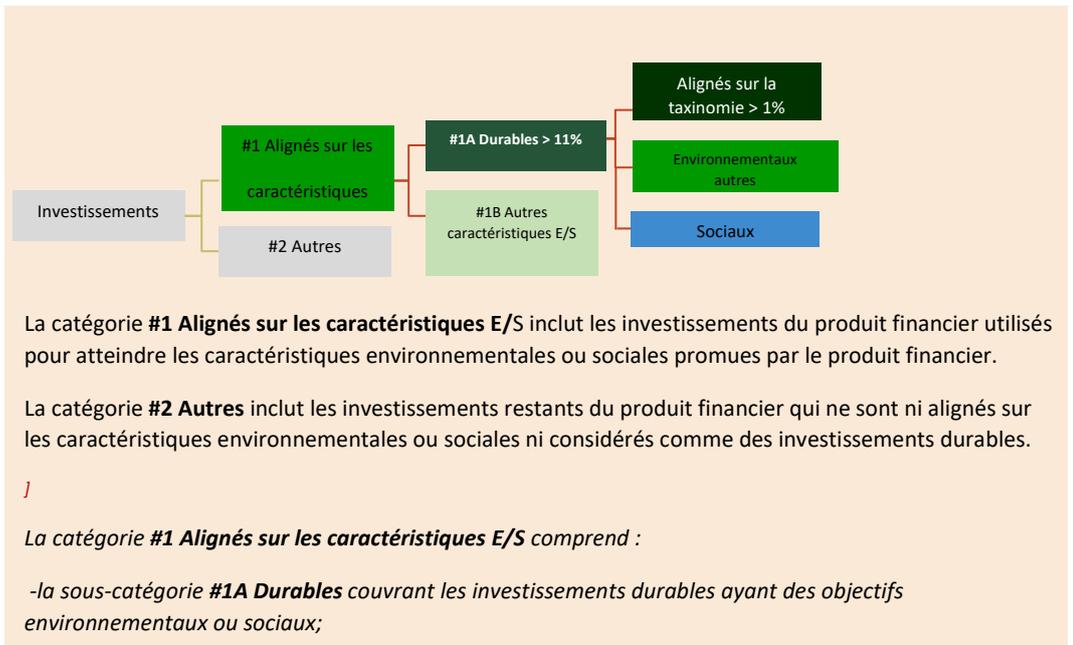
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Bpce Ncp Estrcap 20122023	Finance	0.4%	France
Bpce Ncp Estrcap 07022024	Finance	0.4%	France

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds était soumis à un seuil minimal concernant la proportion d'investissement durable de 10% de l'actif.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	53.04%
Santé	3.82%
Technologies de l'Information	3.77%
Consommation Discrétionnaire	2.55%
Industrie	2.22%
Services de Télécommunication	1.75%
Biens de Consommation de Base	1.62%
Immobilier	1.4%

-	1.34%
Énergie	1.03%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds était engagé toute l'année à avoir un alignement à la taxinomie de l'Union Européenne a minima de 1 %. Il était convenu que ce seuil puisse s'améliorer si la réglementation évoluait au cours de l'année, ça n'a pas été le cas.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

- Oui:
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en %:

-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

#### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines\***



#### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines\***



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

### Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

0.01% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 0.21% est aligné par le biais d'activités habilitantes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

### ● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucun objectif d'alignement à la taxinomie n'était défini sur la période précédente, la comparaison n'est donc pas possible.



### ● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité. Si un investissement n'est pas considéré comme durable au sens de la définition de Montségur Finance, cela ne signifie systématiquement pas que son alignement à la taxinomie est nul, et inversement.



### ● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.



### ● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Le type d'instruments inclus dans la partie '#2 autres' reprend les investissements qui ne font pas l'objet d'analyse ESG ainsi que les investissements permettant la liquidité et la gestion efficace du portefeuille ainsi que les objectifs d'investissement (en ligne avec la politique d'investissement).

Une des raisons qui feraient que l'émetteur ne fassent pas l'objet d'analyse ESG sera le manque de données disponibles. Cette situation arrive dans le cadre d'une introduction en bourse récente ou si l'entreprise n'est pas couverte pas notre fournisseur de données. Pour réduire l'impact négatif d'un manque de données ESG sur un portefeuille, une étude quantitative pourra être demandé par le gérant



### ● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Un suivi régulier des investissements du fonds a été mis en place. La revue, a minima mensuelle, des OPC et le respect des obligations internes étaient les principales motivations de cette revue.

De manière générale pour l'OPC, il n'y a pas eu de complication ou de non respect des exigences internes.



#### Les indices de

**référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'est désigné comme référence pour déterminer l'alignement des caractéristiques environnementales et / ou sociales que l'OPC promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Pas applicable

## Rapport du commissaire aux comptes



**GLOBAL CHALLENGE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**GLOBAL CHALLENGE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MONSTSEGUR FINANCE  
39, rue Marbeuf  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GLOBAL CHALLENGE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



GLOBAL CHALLENGE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

La vérification des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante : les règles de composition d'actif applicables aux investissements en OPC ne sont pas respectées. En effet, les lignes d'OPC CM-AM MONEPLUS IC2 - FR0013368065 et iSHARES USD CORPORATE BOND 0-3Y ESG UCITS ETF - IE00098ZGGO6, représentent respectivement 50,64 % et 45,11 % de l'actif net du fonds. Or, par application de l'article R214-24 du COMOFI, un OPC coordonné ne peut employer que jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'un même OPC. La situation a été régularisée le 05/01/2024.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.04.04 18:26:54 +0200



## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>935 300,46</b>	<b>14 447 736,06</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>935 300,46</b>	<b>14 447 736,06</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	935 300,46	14 447 736,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>472 550,03</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>472 550,03</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>122 998,33</b>
<b>Liquidités</b>	<b>0,00</b>	<b>122 998,33</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 407 850,49</b>	<b>14 570 734,39</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	653 779,03	14 558 320,19
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	340 770,04	264 538,57
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-17 704,78	-274 650,85
<b>Total des capitaux propres</b>	976 844,29	14 548 207,91
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	308 030,69	22 526,48
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	308 030,69	22 526,48
<b>Comptes financiers</b>	122 975,51	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	122 975,51	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	1 407 850,49	14 570 734,39

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 529,38	22 496,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 529,38</b>	<b>22 496,36</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 713,49
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 713,49</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>7 529,38</b>	<b>20 782,87</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	217 508,11	306 698,01
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-209 978,73</b>	<b>-285 915,14</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	192 273,95	11 264,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-17 704,78</b>	<b>-274 650,85</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013291937	1,95 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013291937	2 % Actif net

### Commission de surperformance

#### Part FR0013291937 C

Néant

### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 € France, Belgique et Pays-Bas</li> <li>• 70 € pour les autres Pays</li> </ul> </li> <li>- Obligations, , TCN : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 € France</li> <li>• 25 € pour les autres Pays</li> </ul> </li> <li>- OPC (OPCVM/FIA) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• France / admis Euroclear : 8 €</li> <li>• Etranger : 15 €</li> <li>• Offshore : 150 €</li> </ul> </li> <li>- Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• MONEP Futures : 1 €/lot</li> <li>• MONEP Options : 0,20 % min 8 €</li> <li>• LIFFE Futures : 2 £/lot</li> <li>• US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot</li> </ul> </li> </ul> <p>Prélèvement sur chaque transaction</p>		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>14 548 207,91</b>	<b>18 400 937,77</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	59 889,19	140 958,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 696 181,26	-1 387 423,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 855 858,45	720 388,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-305 057,39	-393 935,67
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-23 449,32	-39 471,32
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-252 444,56	-2 607 331,14
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 238,98	258 683,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	258 683,54	2 866 014,68
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-209 978,73	-285 915,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>976 844,29</b>	<b>14 548 207,91</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	122 975,51	12,59	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	122 975,51	12,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) devise(s)</b>	<b>%</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>						
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	440 608,53	45,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2023</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2023</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2023</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>0,00</b>
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-17 704,78	-274 650,85
<b>Total</b>	<b>-17 704,78</b>	<b>-274 650,85</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-17 704,78	-274 650,85
<b>Total</b>	<b>-17 704,78</b>	<b>-274 650,85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	340 770,04	264 538,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>340 770,04</b>	<b>264 538,57</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART CAPI A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	340 770,04	264 538,57
<b>Total</b>	<b>340 770,04</b>	<b>264 538,57</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	20 489 341,60	20 318,703	1 008,39	0,00	0,00	0,00	32,30
31/12/2020	C1 PART CAPI C	18 008 574,00	19 702,761	914,01	0,00	0,00	0,00	-186,34
31/12/2021	C1 PART CAPI C	18 400 937,77	18 078,591	1 017,83	0,00	0,00	0,00	8,02
30/12/2022	C1 PART CAPI A	14 548 207,91	16 731,873	869,49	0,00	0,00	0,00	-0,60
29/12/2023	C1 PART CAPI A	976 844,29	1 038,136	940,95	0,00	0,00	0,00	311,19

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI A		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	65,73500	59 889,19
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-15 759,47200	-14 696 181,26
Solde net des Souscriptions/Rachats	-15 693,73700	-14 636 292,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>1 038,13600</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI A</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0013291937 C1 PART CAPI A	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,95
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	217 508,11
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	472 550,03
<b>Total des créances</b>		<b>472 550,03</b>
Dettes	SRD et règlements différés	296 690,84
Dettes	Frais de gestion	11 339,85
<b>Total des dettes</b>		<b>308 030,69</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>164 519,34</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>935 300,46</b>	<b>95,74</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	935 300,46	95,74
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>472 550,03</b>	<b>48,38</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-308 030,69</b>	<b>-31,53</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>-122 975,51</b>	<b>-12,59</b>
DISPONIBILITES	-122 975,51	-12,59
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>976 844,29</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

<b>Désignation des valeurs</b>	<b>Devise</b>	<b>Qté Nbre ou nominal</b>	<b>Valeur boursière</b>	<b>% Actif Net</b>
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>935 300,46</b>	<b>95,75</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>935 300,46</b>	<b>95,75</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>494 691,93</b>	<b>50,64</b>
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	4,5	494 691,93	50,64
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>440 608,53</b>	<b>45,11</b>
IE00098ZGGO6 ISHS USD COR USD-AC	USD	94 858	440 608,53	45,11